



1- Objet et domaine d'application

Ce mode opératoire décrit les différentes étapes à suivre pour réaliser les prélèvements sanguins pour réaliser un groupage sanguin.

2- Documents associés

Voir Kalilab

Manuel de prélèvement

Arrêté du 15 mai 2018 **THEM-EXT-1580** FIXANT LES CONDITIONS DE REALISATION DES EXAMENS DE BIOLOGIE MEDICALE D'IMMUNO-HEMATOLOGIE ERYTHROCYTAIRE

3- Responsabilités

Les examens de biologie médicale sont réalisés sous la responsabilité des biologistes médicaux qui déterminent les procédures applicables (Art. L. 6211-7 et 6211-15 ordonnance).

L'engagement à respecter les exigences du manuel de prélèvement est contractualisé avec la direction des soins de l'établissement et les services de soins.

Le directeur de l'établissement veille à leur application.

Les responsabilités s'appuient sur les règles de fonctionnement définies en concertation entre les secteurs d'activité cliniques et le laboratoire de biologie médicale (cf. Manuel de certification HAS V2010 Juin 2009).

Les personnels soignants s'engagent à respecter les exigences du laboratoire, spécifiées dans le manuel de prélèvement réalisé et mis à jour par le biologiste-responsable du laboratoire.

4- Déroulement de l'activité

SI POSSIBLE : LES 2 PRELEVEMENTS POUR LES 2 DETERMINATIONS DE GROUPE SANGUIN DOIVENT ETRE EFFECTUES PAR DEUX PERSONNES DIFFERENTES :

Disposer d'une prescription médicale conforme au nom du patient

La deuxième détermination de groupage sanguin (phénotypage érythrocytaire) doit être réalisée dans un contexte transfusionnel avéré précisé par le prescripteur

Chaque préleveur réalisera successivement les étapes suivantes :

EN PRATIQUE : avant de débiter un prélèvement pour détermination de groupage sanguin, s'assurer que le patient n'a pas déjà eu de détermination(s) de groupe(s) sanguin(s) qui serai(en)t valide(s). S'il a déjà une ou deux détermination(s) valide(s) n'en refaire qu'une seule si nécessaire

Vérifier dans Cyberlab (depuis 2009), ou dans le dossier transfusionnel pour les déterminations antérieures.

4-1 Bon de demande pour examens d'immuno-hématologie, information du patient :

- Identification du prescripteur
- Identification du patient (étiquette) : nom de naissance, prénom, nom usuel ou marital, sexe, date de naissance. :
- Date et heure de prélèvement.
- Examens demandés : groupe ABO-RH1, phénotype RH-Kell
- Information éclairée du patient.

4-2 Préparation du plateau de prélèvement :

- Bon de demande ci- dessus
- Bon de groupe sanguin vierge
- Tube EDTA (bouchon violet) pour le groupage sanguin.
- Etiquettes du patient.
- Matériel nécessaire au prélèvement.
-

EN PRATIQUE : si Recherche d'anticorps irrégulier et de groupage sanguin à prélever en même temps, un seul tube suffit. Si numération à prélever en même temps, prévoir un tube différent pour le groupage sanguin et la numération.



4-3 Contrôle de l'identité du patient, remplir le bon de groupe sanguin en écriture manuscrite :

- Informations obligatoires concernant le patient :

- Nom, 1^{er} prénom en toutes lettres (si prénom composé, le noter en entier), nom de naissance (s'il y a lieu).
- Sexe.
- Date de naissance.

- information recommandée concernant le patient :

- Lieu de naissance et adresse actuelle.
- Vérification de la concordance d'identité des étiquettes du patient avec la transcription manuscrite qui vient d'être faite sur le bon de groupe sanguin
- L'identification du patient, s'il n'est pas passé par une voie administrative de l'établissement préalablement à la réalisation du prélèvement, doit être réalisée à l'aide d'un document officiel d'identité disposant d'une photo.

EN PRATIQUE :

- faire décliner par le patient ses données d'identité : ne pas dire « vous êtes bien Mr X », mais demandez au patient de vous préciser son nom, prénom, date de naissance.
- en cas de personne inconsciente ou incohérente, le préleveur s'assurera avec soin des données d'identité par tous les documents à sa disposition et l'interrogatoire de la famille.
- si identification sous « X » ou « discrète », voir procédure concernant l'identification des patients sous C page au bureau des entrées ou à l'accueil du SAU.
- pour les patients ayant un prénom d'emprunt, bien leur demander le prénom noté sur les documents officiels.

- Information concernant le prescripteur et le préleveur :

- Nom et prénom du préleveur, signature et qualité.
- Date du prélèvement.
- Nom du service.
- Nom du prescripteur.

4-4 Prélèvement du patient :

- Sur tube EDTA (violet) non étiqueté à l'avance.

Prélèvements de pédiatrie

- Pour les enfants de moins de 6 mois ou de plus de 6 mois difficiles à prélever, prélever un microtube EDTA de 1 mL bien rempli (si possible prélever sur un tube EDTA adulte, avec 1 mL de sang au minimum)
- On ne peut pas faire de groupe sur le sang de cordon, le groupe doit obligatoirement être fait sur du sang capillaire (talon) ou veineux. Seul le Rhésus D réalisé dans le cadre de la prévention de la maladie hémolytique Rhésus peut être réalisé sur le sang de cordon.

4-5 Identification du tube prélevé en collant les étiquettes informatique.

- Vérification de la concordance d'identité avec le bon de groupe sanguin.
- Coller les étiquettes **immédiatement** après la réalisation du prélèvement en présence du patient.
- En cas d'absence d'étiquettes, écrire lisiblement en majuscules sur le tube les données d'identité complètes, c'est à dire nom, prénom, nom de naissance (s'il y a lieu), date de naissance et sexe.

Tout tube envoyé au laboratoire et non renseigné sera détruit.

- Regrouper dans une pochette : le bon de demande, le bon de groupe écrit à la main et du tube de groupe identifié et éventuellement les autres tubes prélevés

4-6 Prélèvement de la 2^{ème} détermination.

- Avant de commencer la seconde prise de sang, l'interrogatoire, le remplissage du bon de groupe sanguin et l'identification du premier tube prélevé doivent être terminés.

Il faut bien respecter pour le second prélèvement toutes les étapes décrites précédemment.



Nouveau contrôle d'identité
Prise de sang
Identification du tube

- La 2^{ème} détermination doit être mise dans une pochette différente de celle de la première détermination.
- **En cas d'impossibilité de réaliser les 2 prélèvements par 2 personnes différentes, une seule personne pourra réaliser les 2 déterminations sur 2 prélèvements successifs.**

Pour la 2^{ème} détermination, il est impératif de reprendre la procédure depuis le début.

4-7 Demande de Duplicata de carte de groupe sanguin :

- **Duplicata Carte perdue :**

- **Bon de demande**
- **Bon de groupe**
- **1 tube EDTA**

- **Le groupage sanguin est réalisé par le laboratoire**
- **Le résultat sera envoyé dans Cyberlab dans les résultats permanents sous le libellé « Carte GS » (à utiliser pour la commande de PSL)**
- **Si les patients veulent un duplicata papier de carte de GS (format A5), demande possible au laboratoire qui peut l'imprimer**
- **ATTENTION : Si la demande est faite mais que la carte de groupe sanguin existe déjà dans Cyberlab (i.e. la recherche dans Cyberlab n'a pas été faite préalablement par le service), le groupage sanguin ne sera pas refait.**

- **Duplicata Modification d'identité :**

- **Bon de demande**
- **Bon de groupe**
- **1 tube EDTA**
- **Justificatif de modification d'identité ou copie d'un document d'identité officiel avec photo**

- **Le groupage sanguin est réalisé par le laboratoire**
- **Le résultat sera envoyé dans Cyberlab dans les résultats permanents sous le libellé « Carte GS après modification d'identité » (à utiliser pour la commande de PSL)**
- **Si les patients veulent un duplicata papier de carte de GS (format A5), demande possible au laboratoire qui peut l'imprimer**

En cas de discordance de groupe sanguin entre le prélèvement du jour et la carte existante, un biologiste prend contact avec le service.

- **Vérification du groupage sanguin en cas de doute identité**

Contexte:

- **Soit le patient lui-même donne une identité différente de celle du séjour Crossway (et Cpage et Glims (labo)), mais ne dispose pas d'une pièce d'identité valide**



- Soit le soignant (médecin ou IDE) a un doute sur l'identité du patient devant lui (ex : risque d'usurpation d'identité) sans vérification possible avec une pièce d'identité valide

Création d'un bon de réconciliation exprimant le contexte ci-dessus signé par le patient ou par le soignant joint à la demande avec un tube EDTA prélevé sur le patient présent (ce bon est disponible dans ENNOV)

- Bon de demande
 - 1 tube EDTA
 - Bon de réconciliation
 - PAS DE BON DE GROUPE
- Le groupage sanguin est réalisé par le laboratoire
 - Le résultat sera envoyé dans Cyberlab, dans les résultats permanents, sous forme de compte-rendu (ce n'est pas une carte de groupe sanguin, il ne peut pas servir à délivrer des PSL), sous le libellé « Vérification groupe sanguin ».
 - Si ce 3ème résultat de groupe sanguin est concordant avec ceux de la carte existante, le compte-rendu dit que la carte existante peut être utilisée pour la délivrance de PSL.
 - En cas de discordance de groupe sanguin entre le prélèvement du jour et la carte existante, un biologiste prend contact avec le service.

Les documents joints seront scannés dans le dossier biologique.

REMARQUES :

Il est important de ne jamais préétablir les bons de groupe et de ne jamais étiqueter les tubes avant le prélèvement. Chaque préleveur est personnellement responsable du contrôle d'identité du patient.

Lorsqu'un étudiant infirmier prélève une détermination de groupe sanguin, l'infirmier responsable de l'encadrement de l'étudiant est aussi responsable de l'acte. L'étudiant peut signer l'acte réalisé mais le nom et la signature du professionnel qui l'encadre doivent obligatoirement être présents.

5- Classement et archivage

La gestion du classement et de l'archivage des documents est décrite dans la procédure I2-PROC-002.